

ARRÊTÉ N° AR2026 - 47.

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS ET A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

LE MAIRE DE GARONS,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18,

VU le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection d'un maire et de huit adjoints, en date du 20 mars 2026,

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

ARRETE

TITRE I : DÉLÉGATION DE FONCTIONS AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

**ARTICLE I.1 : Monsieur MICHEL QUENIN, premier adjoint, est chargé de
L'URBANISME ET DE L'ECONOMIE LOCALE**

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- L'urbanisme : élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et tout autre document d'urbanisme), suivi des documents d'orientations et de planifications établis par d'autres établissements publics (SCOT, Nîmes Métropole ou autres), élaboration et gestion des opérations d'urbanisme opérationnel (tels que ZAC, lotissements ou toutes autres opérations d'ensemble)
- Gestion et suivi des participations d'urbanisme : PVR, taxe d'aménagement, participations pour équipements publics exceptionnels, ZAC et toutes autres opérations d'ensemble
- La délivrance des autorisations en matière de droit des sols, et notamment les déclarations préalables (clôtures comprises), les permis de construire, d'aménager et de démolir, les certificats de conformité ou de non-conformité

- Gestion et suivi de la sécurité et de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public non communaux, représentation du maire dans les instances et les visites
- Le suivi des procédures gracieuses et contentieuses en matière d'urbanisme
- La gestion des affaires foncières, et notamment les déclarations d'intention d'aliéner, le droit de préemption urbain, la mise à jour du cadastre, les certificats d'urbanisme, les installations classées, l'alignement, les documents d'arpentage et de bornage, le numérotage, les procédures de classement et de déclassement, les enquêtes publiques et toutes actions foncières liées à l'urbanisme opérationnel
- La réglementation et les autorisations liées à l'affichage, à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes
- La conduite et le suivi des politiques de l'habitat et du renouvellement urbain, de l'opération de rénovation de façades, du logement en lien avec l'Etat et Nîmes Métropole (programme local de l'habitat, logement locatif social ou autres), des procédures de péril et d'insalubrité en lien avec les services compétents
- Le suivi des dossiers relatifs à l'agriculture et au développement économique, et liaison avec les partenaires institutionnels
- Le suivi et la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde en cas d'absence du maire, ainsi que du Plan Intercommunal de Sauvegarde

ARTICLE I.2 : Madame BRIGITTE MALIGE, deuxième adjointe, est chargée DE LA VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- Les affaires relatives à l'enseignement maternel et élémentaire, telles que le fonctionnement des écoles et les conditions d'enseignement, les conseils d'école, les dérogations scolaires
- La restauration scolaire
- Les activités périscolaires

ARTICLE I.3 : Monsieur JEAN GIRAUD, troisième adjoint, est chargé des BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- Les opérations de construction, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communal
- Gestion et suivi de la sécurité et de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public communaux, représentation du maire dans les instances et les visites
- Le service des affaires funéraires et la gestion du cimetière
- Les opérations d'études et de développement des projets en lien avec la transition énergétique (géothermie, photovoltaïque en bâtiments et espaces publics, etc...)
- Le suivi et le contrôle des activités du centre technique municipal, la gestion et la maîtrise des stocks, du matériel et de la flotte

ARTICLE I.4 : Madame ALINE BASTIDA, quatrième adjointe, est chargée des VOIES ET DES RESEAUX

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- L'entretien et la réfection des voies publiques et privées communales (chaussée et son aménagement paysager, réseaux secs et humides, mobilier urbain, relations avec les concessionnaires, mise aux normes d'accessibilité, modes doux de déplacement ou autres)
- Le suivi des dossiers en lien avec des compétences transférées : eau potable, eaux usées, distribution électrique et mise en discrétion ou autres
- Les occupations du domaine public et la police de roulage

ARTICLE I.5 : Monsieur GERALD BIAGETTI, cinquième adjoint, est chargé DES FINANCES

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- Les affaires budgétaires et financières, et notamment le budget, la fiscalité, les emprunts, la dette, la prospective et la programmation financière
- Le suivi de la commission communale des impôts directs ou toutes structures équivalentes
- Le suivi et la maîtrise des énergies, fluides, télécommunication
- Les assurances
- La gestion des fournitures et matériels de bureaux et d'entretien

ARTICLE I.6 : Madame MARIE-FRANCE RAINVILLE, sixième adjointe, est chargée de la VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE, de L'ENVIRONNEMENT et du CADRE DE VIE

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- Mise en œuvre de la politique en faveur de la vie associative et sportive, et toute action s'y rapportant
- La gestion des salles et prêt de matériels (gestion et suivi des mises à dispositions, relation avec les services administratifs et techniques...)
- Mise en place des actions relatives à l'entretien, l'aménagement des jardins, parcs et aires de jeux publics, et tendant à améliorer le cadre de vie
- Mise en œuvre des politiques conduites par la ville en matière environnementale et toute action s'y rapportant
- Suivi des politiques de collecte et de traitement des déchets de toute nature, en collaboration avec l'autorité compétente (Nîmes Métropole, Préfecture, DREAL ou autres)
- Toute mesure destinée à améliorer la qualité de la vie et à contribuer à la sensibilisation des citoyens en matière d'environnement, et toute action s'y rapportant
- La propreté urbaine

ARTICLE I.7 : Monsieur SAAD AMARA, septième adjoint, est chargé de la CULTURE et de la COMMUNICATION

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- Le développement et les actions en matière de politique culturelle
- La gestion de la médiathèque communale
- Les actions et le développement de la communication institutionnelle
- Organisation et suivi des cérémonies et du protocole (8 mai, 11 novembre, commémorations et réceptions officielles, inaugurations ou autres)

ARTICLE I.8 : Madame JESSICA CHARLEMOINE, huitième adjointe, est chargée de L'ACTION SOCIALE, de L'ENFANCE et de la JEUNESSE

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- L'analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population
- La gestion et le suivi de toutes actions concourant à atténuer les problèmes sociaux et à améliorer la qualité de vie des personnes en difficulté
- La gestion du CCAS
- La gestion et le suivi du plan Canicule
- Les activités extrascolaires et le développement de la politique en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse au travers des structures d'accueil
- L'Opération passeports-été
- Le suivi des politiques contractuelles avec les partenaires institutionnels (CAF ou autres)

ARTICLE I.9 : Madame MONIQUE BOYER, conseillère municipale déléguée, est chargée de L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE VOIRIE

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- Mise en place des actions relatives à l'aménagement paysager de la voirie

ARTICLE I.10 : Monsieur GUILLAUME TARDIEU, conseiller municipal délégué, est chargé de L'ANIMATION LOCALE ET DU JUMELAGE

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- L'animation locale événementielle (de type fête des voisins, marchés, animations de Noël ou toutes autres animations événementielles)
- La mise en œuvre et suivi des actions relatives au jumelage et aux relations européennes

ARTICLE I.11 : Madame LAURENCE TRAZIC, conseillère municipale déléguée, est chargée des FESTIVITES TAURINES ET DES TRADITIONS LOCALES

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- La mise en oeuvre et suivi des actions relatives aux manifestations taurines ou traditionnelles (fête votive, revivre, 14 juillet ou autres)

ARTICLE I.12 : Monsieur THIERRY CLAVERIE, conseiller municipal délégué, est chargé de la SURETE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- La mise en oeuvre et suivi des actions relatives à la sûreté et à la tranquillité de la population
- Le suivi du déploiement de la vidéoprotection
- Le traitement des conflits au sein de la population
- Le suivi des dossiers en lien avec les incivilités (dépôts sauvages, dégradations volontaires, comportements ou autres)
- La liaison avec les autorités institutionnelles (gendarmerie, armée ou autres)

CHAPITRE II : DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS

ARTICLE II.1 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Monsieur MICHEL QUENIN, premier adjoint, chargé de L'URBANISME ET DE L'ECONOMIE LOCALE, pour signer tous courriers, actes et documents relevant de sa délégation de fonctions, et passer toutes les commandes s'y rapportant d'un montant inférieur à 1 000,00€ HT. Délégation est également donnée pour signer, en cas d'empêchement du maire, tout arrêté relatif à la police municipale.

ARTICLE II.2 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame BRIGITTE MALIGE, deuxième adjointe, chargée DE LA VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE, pour signer tous courriers, actes et documents relevant de sa délégation de fonctions, passer toutes les commandes s'y rapportant d'un montant inférieur à 1 000,00€ HT, signer les bons de commandes relatifs à l'achat de fournitures scolaires dans la limite des crédits prévus au budget.

ARTICLE II.3 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Monsieur JEAN GIRAUD, troisième adjoint**, chargé des **BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE**, pour signer tous les courriers, actes et documents relevant de sa délégation de fonctions, y compris les pièces relatives à la réception des travaux de marchés publics et le décompte général définitif, et passer toutes les commandes s'y rapportant d'un montant inférieur à 1 000,00€ HT. Délégation est également donnée pour toutes les questions relatives au service funéraire, et notamment pour prononcer la délivrance et la reprise de concession dans les cimetières.

ARTICLE II.4 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Madame ALINE BASTIDA, quatrième adjointe**, chargée des **VOIES et des RESEAUX**, pour signer tous courriers, les actes (arrêtés de police de roulage, permission de voirie, etc...) et documents relevant de sa délégation de fonctions, y compris les pièces relatives à la réception des travaux de marchés publics et le décompte général définitif, et passer toutes les commandes s'y rapportant d'un montant inférieur à 1 000,00€ HT.

ARTICLE II.5: Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Monsieur GERALD BIAGETTI, cinquième adjoint**, chargé **DES FINANCES** pour signer tous courriers, actes et documents relevant de sa délégation de fonctions, et notamment les pièces comptables et financières relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, les certificats de paiement et les décomptes généraux définitifs, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature des mandats et de leur bordereau, des titres et de leur bordereau, des attestations et des certificats administratifs, les actes de tirage et de remboursement des lignes de trésorerie, des actes relatifs à la mise à jour de l'inventaire et de l'actif. Délégation est également donnée pour passer toutes les commandes s'y rapportant d'un montant inférieur à 1 000,00€ HT, et signer les bons de commandes relatifs à l'achat de fournitures de bureau et d'entretien dans la limite des crédits prévus au budget.

ARTICLE II.6 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Madame MARIE-FRANCE RAINVILLE, sixième adjointe**, chargée de **la VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE, de L'ENVIRONNEMENT et du CADRE DE VIE** pour signer tous courriers, actes et documents relevant de sa délégation de fonctions, et passer toutes les commandes s'y rapportant d'un montant inférieur à 1 000,00€ HT.

ARTICLE II.7 : Délégation est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à **Monsieur SAAD AMARA, septième adjoint**, chargé de **la CULTURE et de la COMMUNICATION**, pour signer tous courriers, actes et documents relevant de sa délégation de fonctions, et passer toutes les commandes s'y rapportant d'un montant inférieur à 1 000,00€ HT, et signer les bons de commandes relatifs à l'achat d'ouvrages pour la médiathèque dans la limite des crédits prévus au budget.

ARTICLE II.8 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Madame JESSICA CHARLEMOINE, huitième adjointe**, chargée **L'ACTION SOCIALE, de L'ENFANCE et de la JEUNESSE**, tous courriers, actes et documents relevant de sa délégation de fonctions, et passer toutes les commandes s'y rapportant d'un montant inférieur à 1 000,00€ HT.

ARTICLE II.9 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Madame MONIQUE BOYER, conseillère municipale déléguée**, chargée de **L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE VOIRIE**, pour signer tous courriers, actes et documents relevant de sa délégation de fonctions.

ARTICLE II.10 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Monsieur GUILLAUME TARDIEU, conseiller municipal délégué**, chargé **L'ANIMATION LOCALE ET DU JUMELAGE**, pour signer tous courriers, actes et documents relevant de sa délégation de fonctions.

ARTICLE II.11 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Madame LAURENCE TRAZIC, conseillère municipale déléguée**, chargée **des FESTIVITES TAURINES ET DES TRADITIONS LOCALES**, pour signer tous courriers, actes et documents relevant de sa délégation de fonctions.

ARTICLE II.12 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Monsieur THIERRY CLAVERIE, conseiller municipal délégué**, chargé de **la SURETE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUE**, pour signer tous courriers, actes et documents relevant de sa délégation de fonctions.

TITRE III : SUBDÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE III.1 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Monsieur MICHEL QUENIN, premier adjoint**, pour signer les décisions prises en application de la délégation donnée par le conseil municipal au maire, conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, en cas d'empêchement du maire.

TITRE IV : DISPOSITIONS COMMUNES

ARTICLE V.1 : Les présentes délégations prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leurs fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil Municipal élu le 15 mars 2026.

ARTICLE V.2 : Les adjoints et conseillers titulaires d'une délégation de fonctions percevront l'indemnité correspondante aux fonctions à compter du caractère exécutoire du présent arrêté.

ARTICLE V.3 : Monsieur le Directeur Général des services, Madame la comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE V.4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du GARD et à Madame la comptable publique.

Fait à GARONS, le **23 mars 2026**

Le Maire,





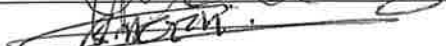







Yves RODRIGUEZ



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le T.A. peut être saisi par l'application informatique télérecours sur le site internet www.telerecours.fr.

Notifié aux intéressés le 23 mars 2026

| NOM ET PRENOM | SIGNATURE |
|------------------------|--|
| QUENIN Michel |  |
| MALIGE Brigitte |  |
| GIRAUD Jean |  |
| BASTIDA Aline |  |
| BIAGETTI Gérald |  |
| RAINVILLE Marie-France |  |
| AMARA Saad |  |
| CHARLEMOINE Jessica |  |
| TARDIEU Guillaume |  |
| BOYER Monique |  |
| TRAZIC Laurence |  |
| CLAVERIE Thierry |  |

Publié le 23 mars 2026